

## VILLE DE MEUNG-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance ordinaire du 9 juin 2023

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 29  
 Nombre de membres présents : 27  
 Nombre de membres représentés : 2  
 Nombre de membres excusés non représentés : 0  
 Nombre de membres absents : 0  
 Date de la convocation : 2 juin 2023

Vote pour : 29 (dont 2 pouvoirs)  
 Vote contre : 0  
 Abstentions : 0

**Délibération n°2023-053 : Fixation des tarifs du restaurant scolaire.**

**Présents :** Mme Martin, Mme Caro, Mme Perol, M. Simonnet, Mme Roussel, M. Rabier, Mme Beaupuis, M. Panefieu, M. Ollivier, Mme Mauclerc, M. Thomas, M. Moreau, M. Langer, M. Guinard, Mme Courtemanche, Mme Delarue, M. Dalmat, Mme Villette, M. Vacher, Mme Monaco, Mme Delorme, Mme Le Berre, Mme Guevaer, Mme Bazin, M. Camus, M. Breyse, M. Sireuil.

**Secrétaire de séance :** M. Camus

**Absents excusés représentés :**

M. Migeon avait donné pouvoir à Mme Martin  
 M. Despérelle avait donné pouvoir à Mme Beaupuis

-----

Il est demandé à l'Assemblée de fixer les tarifs du restaurant scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, comme suit :

Famille : QF	Tarifs adoptés
De 0 à 600	<b>1,00 €</b>
De 601 à 799	<b>1,95 €</b>
800 et plus	<b>2,75 €</b>

Autres tarifs	Tarifs adoptés
Tarif Adulte	<b>4,10 €</b>
Tarif Hors Commune	<b>4,40 €</b>
Personnel Communal	<b>2,90 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe les tarifs du restaurant scolaire tels que décrits ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- donne délégation à Madame le Maire pour effectuer toutes les formalités, les démarches et les modifications qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à charge pour elle d'en rendre compte en séance.

Pour copie conforme,  
 Le Maire,  
 Pauline MARTIN




Le Secrétaire de séance,  
 Georges CAMUS

